

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 15.075

L'An deux Mille Quinze, le 21 mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 mai 2015

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 mai 2015

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par Didier QUENTIN  
M. Michel SERVIT représenté par Eva ROY  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
M. Jean-Paul CLECH représenté par Bernard GIRAUD  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

**ETAIENT ABSENTES-EXCUSÉES** : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Mme Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Incorporation dans le domaine public communal des voies, des réseaux et espaces communs du lotissement « Les Orangers » - Modification de référence cadastrale

**RAPPORTEUR** : M. MARENGO

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération n°14-058 du 28 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'incorporer les équipements et espaces libres du lotissement « LES ORANGERS » dans le Domaine Public Communal.

Lors de la rédaction de cet acte, une erreur de retranscription de la référence cadastrale de l'une des parcelles s'est produite.

En effet, le transfert porte sur la parcelle cadastrée section BP n° 566 et non, comme indiqué dans la délibération de 2014 précitée, sur la parcelle BP n° 556.

Afin de poursuivre la procédure d'incorporation, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette modification et d'autoriser l'établissement de l'acte administratif, indispensable au transfert des biens au profit de la ville de Royan.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Considérant que les termes de la délibération n°14-058 en date du 28 avril 2014, restent inchangés, hormis l'erreur matérielle corrigée par le présent acte,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de prendre acte de la modification de la référence cadastrale de la parcelle à incorporer, désignée BP n° 566, en lieu et place de la parcelle cadastrée section BP n°556 indiquée par erreur,
- d'autoriser la poursuite de la procédure sous forme administrative pour le transfert des parcelles cadastrées section BP n° 553, BP n° 566, BP n° 563, BP n° 565, BP n° 569, BP n° 577, BV n° 167 et BV n° 168,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 mai 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO